

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 30 décembre 2021

ACCÈS AUX SOINS DANS LE RHÔNE :

Signature de nouveaux contrats finançant deux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Ce 30 décembre 2021, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'Assurance Maladie du Rhône contractualisent avec deux nouvelles communautés professionnelles territoriales de santé du Rhône : la CPTS de l'Est-Lyonnais et la CPTS du Val-de-Saône.

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations portées par des professionnels de santé sur un territoire défini. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux problématiques de santé de la population qu'elles recouvrent et aux besoins des professionnels de santé.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les CPTS ont démontré leur capacité à se mobiliser, s'organiser et coopérer, permettant la mise en place de centres de consultation, de dépistage et de vaccination, répondant ainsi aux besoins des habitants des territoires.

L'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé accompagnent ces organisations et leur permettent, au travers de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

Ce jeudi 30 décembre, deux nouvelles CPTS ont signé un ACI aux côtés de l'ARS et de la CPAM du Rhône. Il s'agit de la CPTS de l'Est-Lyonnais et de la CPTS du Val-de-Saône.

Deux projets territoriaux de santé pour deux territoires spécifiques

- **La CPTS de l'Est-Lyonnais** couvre une population de 66 000 habitants répartis sur 10 communes du Rhône et 3 communes de l'Isère. Elle regroupe actuellement 57 professionnels de santé adhérents et pourra prétendre à un financement annuel de 210 000 € de la part de l'Assurance Maladie. Elle bénéficie également d'un financement de 15 000 € de la part de l'ARS pour l'aider à structurer son projet de santé.

Communes : Chassieu, Colombier-Saugnieu, Genas, Jonage, Jons, Pusignan, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Pierre-de-Chandieu, Toussieu, Grenay, Satolas-et-Bonce, et Villette-d'Anthon.

- **La CPTS du Val-de-Saône** s'étend sur 15 communes situées de part et d'autre de la Saône pour une population totale de 48 800 habitants. Elle regroupe actuellement 44 professionnels de santé et pourra prétendre à un financement annuel de 210 000 € en plus des 15 000 € déjà versés par l'ARS.

Communes : Albigny-sur-Saône, Cailoux-sur-Fontaine, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-martin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'or, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Ces deux CPTS poursuivent quatre grandes missions sur leur territoire :

1. Améliorer l'accès aux soins,

Sur les territoires couverts par les CPTS de l'Est-Lyonnais et du Val-de-Saône on recense respectivement 4 577 et

3 446 patients sans médecin traitant. Cela représente près de 9% de la patientèle de plus de 17 ans de ces deux territoires. L'une des missions socles prévue dans les deux contrats ACI est donc de faciliter l'accès à un médecin traitant et de mettre en place une organisation territoriale pour la prise en charge des soins non-programmés. L'objectif : éviter le renoncement aux soins et les passages non nécessaires aux urgences.

2. Construire des parcours pour favoriser le lien ville-hôpital,

Pour leur première année, les CPTS de l'Est-Lyonnais et du Val-de-Saône souhaitent mettre en place plusieurs parcours de prise en charge coordonnée. Plusieurs thématiques sont envisagées :

CPTS Est-Lyonnais – 3 thématiques envisagées : <ul style="list-style-type: none">- maintien à domicile de la personne âgée,- organisation des sorties d'hospitalisation des patients atteints d'insuffisance cardiaque,- prise en charge de la santé mentale chez le patient adulte de plus de 20 ans.	CPTS Val-de-Saône – 3 thématiques envisagées : <ul style="list-style-type: none">- prise en charge globale de la personne âgée, du repérage de la fragilité à la sortie d'hospitalisation,- prise en charge de la santé mentale,- création d'un pôle expert en plaies et cicatrisations.
---	---

L'objectif de ces parcours est d'améliorer la prise en charge de la population mais aussi de favoriser une meilleure coordination et communication entre les différents acteurs et établissements du territoire. D'autres parcours seront mis en place les années suivantes.

3. Développer des actions territoriales de prévention,

Les CPTS de l'Est-Lyonnais et du Val-de-Saône entendent développer des actions de prévention sur leurs territoires respectifs pour augmenter le taux de dépistage des cancers et améliorer la couverture vaccinale.

La CPTS de l'Est-Lyonnais souhaite également élaborer des actions territoriales de prévention autour des dépistages du diabète chez les personnes à risque ciblées par la Haute autorité de santé (HAS). Elle aspire à travailler aussi sur la prévention des mélanomes et carcinomes.

La CPTS du Val-de-Saône s'intéresse quant à elle la prévention de la dépendance chez la personne âgée.

4. Accompagner les professionnels de santé.

Les CPTS ont également pour objectif de **développer l'attractivité de leur territoire** pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé. Les CPTS de l'Est-Lyonnais et du Val-de-Saône poursuivent cette ambition :

- La CPTS de l'Est-Lyonnais entend soutenir l'installation des nouvelles structures d'exercices coordonnées, développer la maîtrise de stage et mettre en place des groupes d'analyse des pratiques.
- La CPTS du Val-de-Saône quant à elle, souhaite développer une politique d'accueil des nouveaux installés sur son territoire. Elle entend également favoriser les échanges au travers de la mise en place de groupes de pairs.

Dans le Rhône, on recense 9 CPTS et 18 projets sont en cours :

- 1 territoire dispose d'un projet de santé validé,
- 6 ont validé un pré-projet,
- 12 sont en train de se structurer.

Contacts presse

Assurance Maladie Rhône
07 64 00 92 63
sara.hussenbocus@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr